TABLEAU DES GARANTIES

IMPORTANT: les montants exprimés en € dans ces tableaux pages 7, 8, 9, et 10, ainsi que dans les pages suivantes de ces conditions générales **sauf mention contraire** sont valables du 01/01/17 au 31/12/17 et sont révisés au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'évolution de l'indice. Cet indice est celui des prix à la consommation de l'ensemble des ménages (hors tabac) publié par l'INSEE (ou par l'organisme qui lui serait substitué) base 100 en 2015 (exemple 100,64 pour l'indice de juin 2016 applicable du 01/01/2017 au 31/12/2017). Son montant est indiqué sur vos conditions particulières au moment de la souscription et par la suite, sur votre avis d'échéance.

	INITIALE	CLASSIQUE	INTÉGRALE		
VOS GARANTIES HABITATION	MAXIMUM GARANTI PAR SINISTRE				
■ Vos Bâtiments Assurés (sauf dépendances et garages non accolés)	Le coût de reconstruction vétusté déduite	Le coût de reconstruction avec remboursement de la vétusté dans la limite de 25% (Pas de remboursement de vétusté sur l'installation électrique)	Le coût de reconstruction sans aucune vétusté		
■ Vos garages et autres dépendances non accolés à l'habitation		Le coût de reconstruction avec remboursement de la vétusté dans la limite de 25% (Pas de remboursement de vétusté sur l'installation électrique)	Le coût de reconstruction avec remboursement de la vétusté dans la limite de 25 %		
■ Votre Contenu	Dans la limite du capital souscrit indiqué sur vos conditions particulièr <mark>es</mark>				
Vos meubles, objets d'ameublement et de décoration, vaisselle, disques, livres	Valeur de remplacement à Neuf vétusté déduite	Valeur de remplacement à Neuf vétusté déduite			
Vos appareils électriques et électroniques, vêtements, linge et literie, matériel de sport, appareils à moteur thermique ou électrique	Valeur de remplacement à Neuf vétusté déduite	Valeur de remplacement à Neuf vétusté déduite	Valeur de remplacement à Neuf jusqu'à 7 ans		
Contenu de la cave (sauf vol)	1 500 €*	Dans la limite des capitaux souscrits	Dans la limite des capitaux souscrits		
Votre Vin	1 902 €	1 902 €	1 902 €		
Les accessoires de votre véhicule (pneus neige, barres de toit)	1 902 €	1 902 €	1 902 €		
Vos bijoux, vos objets de valeur, vos biens professionnels		Dans la limite du capital souscrit indiqué sur vos conditions particulières	Dans la limite du capital souscrit indiqué sur vos conditions particulières		
PARTICULARITÉS					
Perte du contenu des congélateurs et des appareils eux-mêmes			1 000,00 €*		
Perte du contenu des caves à vin			1 000,00 €*		
• Dégâts des eaux Frais de recherche des fuites d'eau sur canalisation encastrée		3 551 €	3 551 €		
dont surconsommation d'eau			1 142 €		
Frais de réparation de la canalisation à l'origine du dommage			381€		
■ Vol					
Vol/Vandalisme dans votre habitation et ses dépendances avec communication directe et intérieure avec l'habitation	50% du capital mobilier et objets usuels souscrits	dans la limite des capitaux souscrits	dans la limite des capitaux souscrits		
Vol/Vandalisme dans les caves/garages/sous-sol et autres dépendances sans communication directe et intérieure avec l'habitation			dans la limite du capital souscrit indiqué sur vos conditions particulières		
Remplacement des serrures suite à vol des clés au domicile		2 156 €	2 156 €		
Remplacement des serrures du domicile suite à vol ou à perte des clés hors du domicile			2 156 €		
Vol d'espèces, titres et valeurs personnels			2 156 €		

^{*} Ces montants ne sont pas indexés mais sont susceptibles d'actualisation.

TABLEAU DES GARANTIES

	INITIALE	CLASSIQUE	INTÉGRALE
■ VOS GARANTIES HABITATION			
Vol hors domicile par effraction :- mobilier et objets usuels- bijoux			20 %du capital souscrit 20 %du capital souscrit
Vol hors domicile- sans effraction- par agression			2 156 €
 Vol dans un casier de votre matériel de sport ou de loisirs (Protection mobilité) 		2 156 €	2 156 €
■ Vol des bagages enregistrés (Protection mobilité)		2 156 €	2 156 €
■ VOS GARANTIES COMPLÉMENTAIRES			
 Perte d'usage de votre habitation (frais de relogement) 	1 an de loyers ou de valeur locative	2 ans de loyers ou de valeur locative	2 ans de loyers ou de valeur locative
Perte pécuniaire de l'assuré copropriétaire		2 602 374 €	2 602 374 €
■ Frais annexes	5 % du montant de l'indemnité du bâtiment et du contenu	5 % du montant de l'indemnité du bâtiment et du contenu y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre liée à la reconstruction des bâtiments assurés	10 % du montant de l'indemnité du bâtiment et du contenu dont 5 % pour les honoraires de maîtrise d'œuvre liée à la reconstruction des bâtiments assurés
■ Interruption de production d'électricité		Forfait journalier 5,50 € Plafond 1 000 €	Forfait journalier 5,50 € Plafond 1 000 €
■ Remboursement de vos mensualités de prêt immobilier			1 an avec un maximum de 1 268 €/mois
■ Frais de remise aux normes			229 € par m² habitable
■ VOS GARANTIES HORS DOMICILE			
■ Frais de recherche et de secours		5 000 € *	5 000 € *
Votre mobilier hors domicile (sauf vol) Votre mobilier Vos bijoux	20 %du capital souscrit	20 %du capital souscrit 20 %du capital souscrit	20 %du capital souscrit 20 %du capital souscrit

^{*} Ces montants ne sont pas indexés mais sont susceptibles d'actualisation.